Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20260518-DEL_2026_05_22-DE

LOIR-ET-CHER

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à la salle du conseil, sous la présidence de M. Joël MARQUET, maire

Date de la convocation du Conseil municipal : lundi 11 mai 2026.

Objet : INST – Signature de l'avenant à la convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Nos réfs. :
DEL_2026-05-22

Présents : M. Joël MARQUET, maire et M. Guillaume BAUCHER, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, Mme Pauline BOURRET, Mme Ophélie BOUTET, M. Alain COURCET, Mme Arielle FLAMENT-HENNEBIQUE, Mme Agnès FOUSSARD, M. Jean-Yves GAUTHIER, Mme Elisabeth GOYARD, M. Lionel JEANNOT, Mme Solange LADIESSE, M. Yannick LAMORLETTE, Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, Mme Brigitte LEROY, Mme Marianne MAGNIER, M. Éric MERCIER, M. Noé PETIT, M. Jean-Yves POUCHOUX, M. Frédéric ROCA, M. Matthieu ROUGEAU, M. Didier ROUSSEL, Mme Séverine SAUGER, Mme Taliha SIMSEK, M. Grégory TERRIER, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration :
M. Gilles DESTIVAL, procuration donnée à Mme Solange LADIESSE
Mme Guylaine POULIN-VITTRANT, procuration donnée à M. Noé PETIT
Mme Christine MAINGUENE, procuration donnée à Mme Séverine SAUGER

Nombre de conseillers en exercice :
29 titulaires

Titulaires présents : 26
Pouvoirs : 3
Total votants : 29

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme Sandra LEMOINE-CABANNES secrétaire de séance.

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal est enregistré.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20260518-DEL_2026_05_22-DE

VU l'article 157 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 dite Loi ELAN créant les Opérations de Revitalisation des Territoires ;
VU la délibération n°2021-13 du Conseil municipal de Mer en date du 02 février 2021 actant la candidature de la Ville de Mer au dispositif Petites Villes de Demain ;
VU la délibération n°2021-9 du Conseil communautaire en date du 25 février 2021 actant la candidature de la Communauté de communes Beauce Val de Loire au dispositif Petite Ville de Demain ;
VU la convention d'adhésion établie entre la ville de Mer, la Communauté de communes Beauce Val de Loire et l'Etat signée le 01 juin 2021 ;
VU la délibération DEL-2024-19 du Conseil Communautaire Beauce Val de Loire en date du 21 mars 2024 validant la Convention Cadre Petites Villes de Demain Valant Opération de Revitalisation des Territoires ;
VU la délibération DEL-URB-2024-24 du Conseil municipal de Mer en date du 12 mars 2024 validant la Convention Cadre Petites Villes de Demain Valant Opération de Revitalisation des Territoires ;
VU le projet d'avenant annexé à la présente délibération.

CONSIDÉRANT que le programme Petites Villes de Demain a été prolongé du 31 mars 2026 au 31 décembre 2026, à savoir neuf mois ;

Le Maire expose :
Le Conseil municipal est informé qu'à la demande des services de l'Etat une convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation des Territoires avait été conclue le 27 mai 2025 entre la Communauté de communes Beauce Val de Loire, la commune de Mer, la commune de Marchenoir, la commune d'Oucques la Nouvelle, le Préfet du Loir-et-Cher, La Région Centre-Val de Loire et le Département de Loir-et-Cher. Le dispositif ayant été prolongé jusqu'au 31 décembre 2026 par l'Etat, il convient d'établir un avenant.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :
ARTICLE 1 : D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant à la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation des Territoires avec l'Etat ;
ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 18 mai 2026

Le Maire,	La secrétaire de séance,
MAIRIE DE MER LOIR-et-CHER Joël MARQUET	Sandra LEMOINE-CABANNES